

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Dossier n°9

CHAPITRE 9 : Conflits et mobilisation sociale

Notions programme : Conflits sociaux, mouvements sociaux, régulation des conflits, syndicat.

Acquis de première : groupe d'intérêt, conflit.

Programme

« On montrera que les conflits peuvent être appréhendés à partir de grilles de lecture contrastées : comme pathologie de l'intégration ou comme facteur de cohésion ; comme moteur du changement social ou comme résistance au changement. En s'appuyant sur quelques exemples, on s'interrogera sur la pertinence respective de ces différents cadres d'analyse en fonction de la nature des conflits et des contextes historiques. On s'intéressera plus particulièrement aux mutations des conflits du travail et des conflits sociétaux en mettant en évidence la diversité des acteurs, des enjeux, des formes et des finalités de l'action collective. »

I Les conflits sociaux : dysfonctionnement ou intégration ?

1.1 Les conflits un « phénomène social pathologique »

1.2 Les conflits une fonction d'intégration ?

II Conflits et changement social

2.1 Les conflits une résistance au changement ?

2.2 Les conflits moteurs du changement social ?

III De nouveaux conflits et de nouvelles actions collectives ?

3.1 Nouveaux acteurs et nouveaux sujets ?

3.2 Nouveaux répertoires d'action et nouvelles stratégies de mobilisation

3.3 L'articulation entre anciens et nouveaux mouvements sociaux

I Les conflits sociaux : dysfonctionnement ou intégration ?

1.1 Les conflits un « phénomène social pathologique »

Document 1 Les formes pathologiques de division du travail social engendrent de la conflictualité

Texte 7 p 262 (Manuel)

Document 2 Emeutes urbaines 2005

(Bondy) - Six mois après les émeutes de novembre 2005, alors que les familles des trois jeunes électrocutés à Clichy-sous-Bois, le 27 octobre, veulent que l'Etat reconnaisse sa faute (AFP - 27 avril), un livre, « Quand les banlieues brûlent », vient de paraître dans lequel une équipe de sociologues, dirigée par Laurent Mucchielli et Véronique Le Goaziou, revient sur les circonstances de la mort de Zyed et Bouna et sur l'enquête judiciaire en cours.

Comment pallier au sentiment d'humiliation éprouvé par les banlieusards ? D'abord et avant tout en reconnaissant que les habitants des quartiers populaires éprouvent des humiliations. Concernant les jeunes, il s'agit même d'une quadruple humiliation : à l'égard de l'école, dans les relations conflictuelles avec la police, dans les difficultés d'accès à l'emploi et dans leur exclusion aussi bien politique que symbolique. Soit on ne veut pas soit on ne peut pas les entendre et les voir. Tant que les réalités concrètes de vie des habitants de ces quartiers seront niées, rien de sérieux et de probant ne pourra être envisagé.

Selon vous, la culture policière de la France est répressive et inadaptée pour les banlieues. La police de proximité n'a pas été un succès. Quel modèle policier peut-on envisager concrètement ? On peut envisager ce qui existe dans la plupart des autres pays européens, hormis la France, à savoir une « police de communauté » c'est-à-dire une police insérée dans une communauté de vie (un village, une cité, un quartier, etc.). Son rôle serait de garantir la tranquillité ordinaire des habitants, par des moyens de prévention, de dissuasion et de répression si nécessaire. Aujourd'hui, force est de reconnaître que la police est davantage devenue un problème qu'une solution, dans les quartiers, à cause de ses modes d'intervention comme de sa culture professionnelle.

Propos recueillis par Nadia Boudaoud

Document 3 Emeutes urbaines 2005

Texte 9 p 263 (Manuel)

Questions :

1. Qu'est ce qu'un fait social pathologique pour Durkheim ?
2. Comment certaines formes de division du travail social peuvent favoriser des conflits ?
3. Comment peut on expliquer les émeutes de banlieues de 2005 ?
4. Comment peut on utiliser l'analyse Durkheimienne pour expliquer ces phénomènes ?

1.2 Les conflits une fonction d'intégration ?

Document 4 Le conflit une fonction d'intégration

Texte 3 p 260 (Manuel)

Document 5 Militantisme et intégration

Texte 4 p 260 (Manuel)

Document 6 Du conflit au compromis

Texte 5 p 260 (Manuel)

Questions :

5. En quoi pour Coser le conflit institutionnalisé est nécessaire à l'ordre social ?
6. Quelles rétributions fournit l'action collective ?
7. Qu'est ce qu'un compromis ?
8. Comment peut on gérer les conflits grâce au compromis ?

II Conflits et changement social

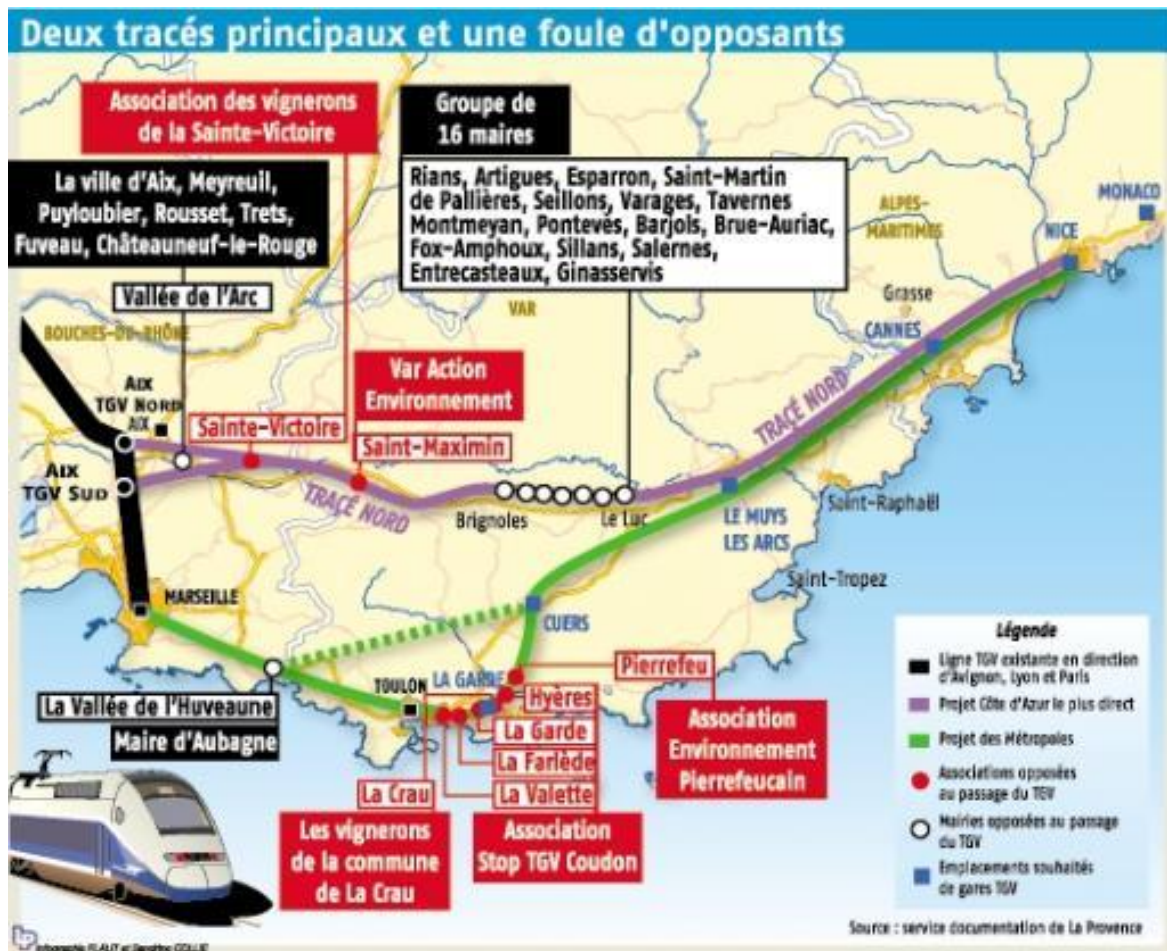
2.1 Les confits une résistance au changement ?

Document 7 Les mouvements corporatistes. La grève nationale des taxis a été très suivie

L'appel à la grève des 55 000 taxis de France a été suivi par des milliers de chauffeurs pour protester contre une modification de la loi sur le transport des malades, qui risque, selon eux, de mettre leur métier en péril, surtout en province. Les quatre fédérations (FNAT, FNTI, FFTP, FNDD) du métier et une intersyndicale parisienne ont obtenu dans la journée l'ouverture d'une concertation sur l'élaboration du décret controversé et plusieurs avancées. Les syndicats, qui dénoncent également la concurrence déloyale exercée, selon eux, par les véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC) et les motos-taxis, ont également obtenu le gel de toute nouvelle demande d'immatriculation pour les VTC. Les artisans-taxis s'élèvent surtout contre l'article 44 de la nouvelle loi de financement 2013 de la Sécurité sociale qui a introduit des procédures d'appels d'offres pour les transports des malades assis. Ceux-ci étaient jusqu'à présent réalisés par des ambulances, des taxis conventionnés par l'assurance-maladie ou des véhicules sanitaires et les artisans-taxis craignent que le marché ne revienne systématiquement à de grosses sociétés. Le transport des patients peut représenter jusqu'à 90 % du chiffre d'affaires des taxis en zone rurale, selon la profession. La mobilisation des chauffeurs, jeudi, a été forte à travers de multiples opérations escargot. En région parisienne, les ralentissements ont débuté tôt dans la matinée sur les autoroutes menant vers la capitale, notamment au départ des aéroports de Roissy et Orly. Tous ont ensuite convergé devant l'Ecole militaire et aux abords de la tour Eiffel, à Paris, où se sont rassemblés jusqu'en début de soirée près de 5 000 chauffeurs, selon les organisateurs. Des opérations escargot ont été menées autour de Marseille, Nantes, Dijon, Lyon, Lille, Toulouse ou Nice, avant que les chauffeurs ne convergent dans le centre des villes. Dans la cité phocéenne, plusieurs centaines de taxis ont installé des barrages filtrants aux principales entrées routières et autoroutières, entraînant de fortes perturbations. Ils étaient 400 à Bordeaux, près de l'aéroport de Mérignac, près d'un millier à Nantes, et 600, d'après les organisateurs, dans l'agglomération toulousaine.

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 10.01.2013

Document 8 NIMBY : Deux tracés pour la LGV PACA et.. une foule d'opposants



□ Document 9 Le syndrome « Nimby »

Pas touche à mon jardin, à mon quartier, à ma commune. Ce que les Américains appellent depuis la fin des années 1960, le « Nimby » (*not in my backyard*, en français « pas dans mon jardin »), s'épanouit en France, où il est perçu comme une réaction aux « diktats » d'un pouvoir central de moins en moins identifié. [...] Il illustre le paradoxe entre les discours généreux et l'égoïsme individuel ou de groupe. Notre enquête [...] témoigne de la compassion croissante à l'égard des populations défavorisées, qu'elles soient SDF, sans papiers, malades, toxicomanes ou délinquantes. Mais, dans la réalité, dès qu'il s'agit de les accueillir près de chez soi, chacun, élus et riverains, se refile la patate chaude.

Ce qui vaut pour les personnes vaut pour les grosses infrastructures. Tout le monde veut une ligne TGV pour désenclaver sa région, mais personne ne la souhaite à portée d'oreille ou de vue. Tout le monde désire voir l'emploi local se développer, mais les usines sont jugées polluantes. Tous se plaignent de la surfréquentation des aéroports, mais personne n'entend pâtre d'une nouvelle nuisance sonore. [...] Comme l'indiquait le sociologue Gérard Mermet [...] : « Au quotidien, il y a un certain repli sur le microsocial, le local, face à la globalisation [...] des gens se replient sur leur sphère domestique et personnelle. »

La proximité devient en effet le champ d'investissement personnel privilégié. Inquiet face à la mondialisation, le citoyen veut se redonner l'illusion qu'il dispose de capacité à peser sur son réel proche, alors même que le pouvoir de décision s'éloigne et qu'il siège pour partie à Bruxelles. [...]

C'est aussi une aubaine pour les politiques qui peuvent se retrancher derrière la vox populi (au risque de sombrer parfois dans le clientélisme électoral). Et ça tombe bien, puisque celle-ci est de plus en plus prompte à se faire entendre. On ne compte plus les manifestations de communes, de territoires, de vallées montagnardes où la mobilisation est d'autant plus forte que les projets honnis font peur. Ces mobilisations se nourrissent aussi de l'actualité : Erika, AU et Prestige pour l'environnement; restructurations, délocalisations, chômage pour le social; vache folle, malbouffe, OGM pour la santé. Tous ces sentiments d'insécurité, perceptibles dans la plupart des enquêtes d'opinion, s'expriment au travers de ce Nimby à la française.

Nicole Penicaut, Pascal Virot, © Libération, 26 décembre 2002.

Questions :

9. Pourquoi les chauffeurs de taxis se mobilisent ils ?
10. Quelles sont les positions en présence pour la LGV et ses tracés ?
11. Qu'est ce que le NIMBY ?

2.2 Les conflits moteurs du changement social

□ Document 10. Les trois principes constitutifs des mouvements sociaux.

- 1) Le principe d'identité est la définition de l'acteur par lui-même. Un mouvement social ne peut s'organiser que si cette définition est consciente; mais la formation d'un mouvement précède largement cette conscience. C'est le conflit qui constitue et organise l'acteur...
- 2) On doit définir de la même manière le principe d'opposition. Un mouvement ne s'organise que s'il peut nommer son adversaire, mais son action ne présuppose pas cette identification. Le conflit fait surgir l'adversaire, forme la conscience des acteurs en présence...
- 3) Enfin, il n'existe pas de mouvement social qui ne se définisse uniquement par le conflit. Tous possèdent ce que je nomme un principe de totalité. Le mouvement ouvrier n'a existé que parce qu'il n'a pas considéré l'industrialisation seulement comme un instrument du profit capitaliste, mais a voulu construire une société industrielle non capitaliste, anticapitaliste, libérée de l'appropriation privée des moyens de production et capable d'un développement supérieur. Le principe de totalité n'est rien d'autre que le système d'action historique dont les adversaires, situés dans la double dialectique des classes sociales, se disputent la domination.

Alain Touraine, *La production de la société*, Seuil, Paris, 1973.

□ Document 11 La constitution progressive de la classe ouvrière

Du point de vue social, les transformations dues à la révolution industrielle se ramènent pour Engels à un gigantesque processus de polarisation et de concentration avec, pour tendance principale, la création d'une bourgeoisie de plus en plus restreinte de capitalistes de plus en plus puissants, tandis que se développe le prolétariat et que la société se fait plus urbaine. [...]

Le capitalisme précipite brusquement la jeune classe ouvrière, souvent composée d'immigrants venus de pays non développés et préindustriels, tels que l'Irlande, dans une sorte d'enfer social où les travailleurs sont exploités sans répit, mal payés, réduits à la famine, abandonnés, condamnés à vivre dans des taudis sordides, méprisés et opprimés. [...] Toutefois, cette déshumanisation va maintenir les travailleurs hors d'atteinte de l'idéologie et des illusions bourgeoises - de l'égoïsme, de la religion et de la morale bourgeoises par exemple - tandis que l'industrialisation et le mouvement de concentration urbaine vont peu à peu, en les regroupant, leur donner une idée de leur puissance.

Face à cette situation, les travailleurs réagissent de différentes façons. Certains succombent et se laissent démoraliser (mais l'ivrognerie, le vice, la criminalité qui en découlent sont de plus en plus répandus sont des phénomènes sociaux, nés du capitalisme, et que ne sauraient expliquer la seule faiblesse ou le manque d'énergie des individus). D'autres « se soumettent humblement à leur sort » et contribuent en fait « à forger plus solidement les chaînes des ouvriers ». Mais ce n'est qu'en luttant contre la bourgeoisie que le travailleur s'élève à une humanité et à une dignité véritables.

Ce mouvement ouvrier passe par différentes étapes. La révolte individuelle - le « crime » - peut en être une forme ; le bris de machine en est une autre, bien qu'aucune de ces formes ne soit universellement répandue. Le syndicalisme et la grève sont les premières actions généralisées prises par le mouvement ouvrier, et leur

importance tient moins à leur efficacité qu'à la leçon de solidarité qu'ils donnent : les travailleurs y apprennent la conscience de classe. Le mouvement politique représenté par le chartisme¹ se situe à un niveau encore plus élevé.

E. J. Hobsbawm, Avant-propos de l'ouvrage de **F. Engels**, *La situation de la classe ouvrière en Angleterre*, Editions sociales, 1960 (1^{ère} édition 1840).

□ Document 12. Quelques dates du droit du travail

1789 24 décembre Amélioration du droit au travail

1791 2 mars Décret d'Allarde

1791 14 juin Promulgation de la loi Le Chapelier

1803 12 avril Apparition du livret ouvrier

1806 18 mars Création du conseil de prud'hommes

1841 22 mars Loi sur le travail des enfants elle interdit le travail des enfants de moins de huit ans, limite la journée de travail à huit heures pour les 8-12 ans et à douze heures pour les 12-16 ans. Le travail de nuit (9 heures du soir-5 heures du matin) est interdit aux moins de 13 ans, et pour les plus âgés, deux heures comptent pour trois.

1848 2 mars Limitation du temps de travail à 12 h par jour

1848 9 septembre La limitation du temps de travail est ramenée à 12 heures

1854 22 juin Le livret ouvrier généralisé

1864 25 mai Reconnaissance de la liberté de coalition

1868 Juillet - Création de deux caisses d'assurance, sur la vie et contre les accidents du travail. Août - Le témoignage d'un ouvrier et celui de son patron sont désormais placés sur un plan d'égalité.

1874 Création de l'Inspection du travail, chargée de veiller au respect des lois sociales. Loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans.

1884 21 mars Reconnaissance officielle des syndicats

1886 1 mai Les origines de la "Fête du travail"

1890 1er mai - Première organisation internationale de la Fête du Travail. Suppression du livret des ouvriers

1892 7-8 février 1892 - Les représentants ouvriers et syndicaux réunis à Saint-Etienne créent la fédération des Bourses du travail qui affirme pleinement son indépendance vis-à-vis des municipalités et de l'Etat. Elle assure le placement, le recours aux accidentés du travail et le chômage, elle organise la solidarité ouvrière durant les grèves, elle vise à créer de nouveaux syndicats et coopératives, à assurer des enseignements généraux ou professionnels et se dote d'une bibliothèque. 2 novembre 1892 : loi qui limite et réglemente le travail des femmes et des enfants et organise le corps des inspecteurs du travail. La loi édicte les premières dispositions protectrices pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs, et confie aux inspecteurs du travail " la mission d'en assurer l'exécution " ainsi que celle de la loi du 9 septembre 1848 relative à la durée du travail des adultes. Elle dote les inspecteurs du travail d'un droit d'entrée dans les établissements soumis à leur surveillance et d'un droit de présentation des registres ou livrets obligatoires. Elle institue en outre un délit d'obstacle à l'accomplissement de leur devoir et leur reconnaît un véritable rôle " d'observateurs sociaux " en leur confiant la mission d'établir la statistique des conditions du travail dans leur circonscription.

1898 9 avril Loi sur les accidents du travail qui reconnaît la responsabilité patronale

¹ Entre 1837 et 1848, le chartisme fut le premier mouvement politique de grande ampleur en Grande Bretagne. Il parvint à combiner des revendications politiques et sociales des ouvriers anglais.

1900 Loi Millerand qui abaisse à onze heures la durée du travail journalier.

1905 29 juin - La journée de travail des mineurs passe à huit heures.

1906 13 juillet - Instauration d'un repos obligatoire hebdomadaire de 24 heures (voté le 3 juillet).

1907 17 mars - Loi réorganisant les conseils de prud'hommes. Elle prévoit que les membres des prud'hommes devront être élus et ceci tant du côté patronal que du côté ouvrier. Elle prescrit un fonctionnement paritaire. 3 juillet - Loi permettant aux femmes mariées de disposer librement du salaire provenant de leur activité professionnelle.

1909 27 novembre - Loi garantissant leur emploi aux femmes en couches. 7 décembre - Loi garantissant le versement du salaire à intervalles réguliers (tous les 15 jours pour les ouvriers, tous les mois pour les employés).

1919 25 mars Instauration des Conventions collectives

1919 avril 1919 - Journée de travail fixée à 8H ; durée hebdomadaire de travail fixée à 48 H .

1936 7 juin Congés payés et semaine de 40 heures

1941 4 octobre Interdiction de faire grève en France

1945 Création de la Sécurité Sociale. 22 février - Ordonnance sur les comités d'entreprise dans les établissements de plus de 100 salariés. Ces comités sont élus, consultés chaque mois sur les conditions de travail et ont un droit de regard sur la comptabilité (un rapport annuel doit leur être fourni). Dans les entreprises de plus de 500 salariés, ils participent au conseil d'administration. (En pratique, il s'agit moins d'associer le personnel à la gestion de l'entreprise que de mettre fin aux "gestions sauvages" d'entreprises, comme c'est alors le cas pour Berliet). Avec le temps, les comités d'entreprise se cantonneront à la gestion des œuvres sociales.

1946 27 octobre Les droits sociaux inscrits dans la constitution de la Quatrième République

1950 11 février Création du SMIG (SMIC en 1970). Le droit de grève est accordé aux fonctionnaires.

1956 Loi sur les 3 semaines de congés payés

1958 Création de l'assurance - chômage : pour la première fois, tout travailleur ayant perdu son emploi a droit à un revenu de remplacement.

1968 accords de Grenelle (augmentation du SMIG de 25% et création de la section syndicale d'entreprise, augmentation des salaires de 10%)

1973 18 juillet - Loi sur la résiliation unilatérale du contrat de travail. La loi impose le respect de procédures de licenciement et notamment la notification, par lettre recommandée au salarié, des motifs de son licenciement.

1982 13 janvier Passage aux 39 heures. 5eme semaine de congés payés. Lois Auroux : loi du 4 août 1982 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise, loi du 28 octobre 1982 relative au développement des institutions représentatives du personnel, loi du 13 novembre 1982 relative à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail, loi du 23 décembre 1982 relative au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

1983 1 avril Entrée en vigueur de la retraite à 60 ans

1998 13 juin La France passe aux 35 heures

❑ DOCUMENT 13

Depuis près de vingt ans, le syndicalisme français est victime d'un déclin continu après avoir connu une réussite non négligeable. Naturellement, la situation particulière des trente glorieuses a facilité cette réussite: plein emploi, croissance économique, hausse des salaires... À partir du milieu des années 1970, ces facteurs ont disparu: la croissance se ralentit, [...] les gains de pouvoir d'achat sont plus lents, le chômage pèse lourdement. De même, les transformations dans l'appareil productif ont certainement eu des

conséquences sur la syndicalisation. Il est logique de perdre des syndiqués si le nombre des emplois diminue dans les établissements où l'on est présent. Effectivement, en vingt ans, l'emploi industriel a baissé de près d'un quart - spécialement dans la mécanique, la métallurgie, l'automobile, la construction navale, les mines qui furent des places «fortes» du syndicalisme ouvrier et de gros pourvoyeurs de cadres syndicaux - et, aujourd'hui, le «tertiaire» occupe plus des deux tiers des actifs. Ce changement n'a pas que des conséquences quantitatives: les anciennes identités collectives se dissolvent; de nouvelles professions apparaissent, assez étrangères au syndicalisme traditionnel comme les travailleurs sociaux, les personnels paramédicaux, les informaticiens, les techniciens commerciaux...

On a également souligné l'influence des changements survenus dans l'organisation interne des firmes. Les usines gigantesques et les grands sièges sociaux ont été fermés et une partie de la production a été sous-traitée dans de petites entreprises sans syndicats, voire « délocalisée » à l'étranger. Des « forteresses ouvrières » et des centaines de syndiqués ont disparu. Dans les nouveaux établissements, les relations professionnelles sont moins hiérarchiques et les salariés n'hésitent plus à s'adresser à leur supérieur sans passer par le truchement d'un délégué.

D. Labbé, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, © L'Harmattan, 1996.

Document 14 Vers une institutionnalisation des conflits de classes

Ralf Dahrendorf¹, dans sa critique de la doctrine marxiste qui constitue la première partie de son ouvrage *Classes et conflits de classes dans les sociétés industrielles* (1957), attache beaucoup d'importance à la régulation des conflits de classes. Il ne nie pas l'existence d'une opposition entre capital et travail mais explique que cette tension est, dorénavant, considérée comme normale dans une économie de marché et est devenue une institution légale. Cela signifie que les deux parties en conflit reconnaissent la réalité de la situation de conflit et la légitimité de la cause adverse. La reconnaissance des syndicats et du droit de grève, la mise en place de procédures de négociation en cas de conflits ouverts, la généralisation des négociations en vue d'accords d'entreprise ou de conventions collectives de branches ont défini un cadre légal et conventionnel, autrement dit des règles du jeu acceptées par les deux parties en présence. Du coup, la lutte des classes, encadrée et canalisée, a perdu de sa virulence. Capital et travail passent des compromis, concluent des armistices et entretiennent des rapports de partenariat conflictuel.

À ces modalités de règlement pacifique des conflits se sont ajoutés les changements organisationnels et politiques dans les entreprises. Délégués du personnel, sections syndicales ou comités d'entreprise, voire représentation des salariés dans les conseils d'administration ont, eux aussi, contribué à l'institutionnalisation des conflits entre travailleurs et employeurs. Les nouvelles politiques de gestion du personnel, symbolisées par l'adoption du terme de ressources humaines et qui tentent d'intégrer les ouvriers à la micro-société qu'est l'entreprise, vont dans le même sens.

Dans cette optique, les sociétés industrielles auraient réussi à maîtriser les conflits de classes. Au lieu d'un champ de bataille, la scène des conflits du travail serait devenue un vaste marché où syndicats de salariés et d'employeurs s'affrontent à fleuret moucheté pour faire prévaloir les intérêts de leurs mandants en respectant des règles du jeu et sans qu'il n'y ait durablement un même vainqueur et un même vaincu, le rapport des forces changeant au gré de la conjoncture sociale.

F. Châtaignier, *Les Classes sociales: pertinence et permanence*, Le Monde Editions, 1997.

Document 15 La perte de centralité des conflits sociaux

Les ouvriers ont, d'une certaine manière, disparu du paysage social désormais, lorsqu'on va à leur

¹ Sociologue américain contemporain (né en 1929).

rencontre, c'est soit pour faire revivre la " mémoire ouvrière ", soit pour étudier, avec inquiétude et dans la précipitation, ' l'énigme " du vote ouvrier en faveur du Front national. Bref, les ouvriers existent, mais on ne les voit plus. Pourquoi ? Le processus de réhabilitation de l'entreprise à l'œuvre depuis le début des années 80, qui a étroitement coïncidé avec les " adieux au prolétariat " de nombreux intellectuels " marxistes ", a fait apparaître les ouvriers comme des obstacles à la modernisation de l'industrie, comme les héritiers d'un passé révolu, menant nécessairement des combats d'arrière-garde. Progressivement et insensiblement, ils ont quitté l'horizon mental des faiseurs d'opinion (intellectuels, journalistes, hommes politiques, etc.), et cela au moment où, en raison même de l'affaiblissement des formes de résistance collective, le travail s'est intensifié dans les ateliers, ou les relations sociales au travail se sont détériorées. Leurs porte-parole (les syndicats ouvriers, les délégués à l'usine, les militants associatifs, le « Parti communiste »), qui avaient vocation à les représenter dans l'espace public, ont considérablement perdu de leur influence. L'image que le groupe ouvrier se faisait de lui-même s'en est trouvée ternie.

S.Beaud. M. Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1999.

Questions :

12. Quelles sont les conditions pour qu'apparaisse un mouvement social selon Alain Touraine ?
13. Pour le principe d'identification est fondamental pour qu'apparaisse un mouvement social ?
14. Trouvez des exemples de Mouvement social
15. Comment peut on expliquer la naissance du prolétariat ?
16. Quelles sont les réactions des travailleurs face à leur précipitation dans « l'enfer social du prolétariat ».
17. Comment a évolué le droit du travail depuis deux siècles ?
18. Qu'est ce qu'un syndicat ?
19. Quels syndicats existent en France ?
20. Quel rôle ont joué les syndicats dans l'évolution du droit du travail en France ?
21. Comment a évolué le poids des syndicats depuis 30 ans ?
22. Quelles causes peuvent expliquer cette faiblesse du syndicalisme en France
23. Montrez en quoi on peut parler d'un processus d'institutionnalisation des conflits sociaux en France.
24. Montrez en quoi selon R. Dahrendorf le conflit de classes s'est transformé en produisant un « compromis institutionnalisé ».
25. Le monde ouvrier et les conflits du travail sont ils encore au cœur d'un mouvement social ?

III De nouveaux conflits et de nouvelles actions collectives ?

3.1 Nouveaux acteurs et nouveaux sujets ?

□ Document 16

Concernant les enjeux, une grille de lecture générale est proposée par les analyses de Ronald Inglehart sur l'évolution des valeurs dans les pays occidentaux. Celui-ci souligne, sur la base d'enquêtes internationales, un passage de valeurs « matérialistes » à des valeurs « post- matérialistes ». Les conflits concerneraient moins la répartition des ressources, les revenus, les salaires ou le pouvoir que des questions liées à l'identité, à la reconnaissance ou aux « droits culturels ». L'opposition est schématique et ne doit pas être surestimée : si, effectivement, certains mouvements renvoient clairement à des questions de reconnaissance (du mouvement des « droits civiques » aux États-Unis aux différentes questions liées à la liberté sexuelle), il ne faut pas oublier que les questions « matérialistes » demeurent importantes (la question des retraites en France, les mouvements d'opposition aux politiques d'austérité en Europe, ou

encore le mouvement « Occupy Wall Street » aux États-Unis qui a fait des inégalités économiques son principal cheval de bataille). Du reste, la distinction entre les deux n'est pas toujours facile : les conflits du travail mêlent aussi bien les questions « matérialistes » que des questions de reconnaissance (face, par exemple, à certains modes d'évaluation) sans qu'il soit toujours aisé de distinguer où s'arrêtent les unes et où commencent les autres.

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SES/00/0/conflits_sociaux_213000.pdf

Questions :

26. Quelle opposition Inglehart fait-il entre les revendications des acteurs sociaux ?
27. Trouvez des exemples
28. Pour le principe pour illustrer cette opposition

3.2 Nouveaux répertoires d'action et nouvelles stratégies de mobilisation

□ Document 17

Concernant les formes de conflits, on peut utiliser pareillement une grille de lecture opposant schématiquement les formes conventionnelles et les formes non-conventionnelles. Les premières renvoient à des formes routinisées, comme la manifestation par exemple. Les secondes renvoient à des formes qui n'ont pas reçu un tel adoubement : cela s'étend des formes de happening médiatiques à l'usage de la violence. On remarquera qu'une forme non-conventionnelle peut devenir conventionnelle : la grève qui a une longue histoire de pratique illégale est devenue aujourd'hui un droit protégé par la constitution.

Se pose également la question du degré d'organisation des conflits. Un mouvement social constitue une forme spécifique qui se définit comme l'ensemble des protestations et modes conflictuels s'organisant autour d'une même opposition et cherchant à conquérir le contrôle de la société. Le mouvement ouvrier rassemblait ainsi beaucoup d'actions protestataires plus ou moins éparses mais se pensant comme partie d'un grand tout : une grève locale pouvait être vue comme « une scène » particulière de la lutte des classes. Son institutionnalisation dans la négociation collective illustre la façon dont un conflit peut devenir conventionnel. L'une des questions qui se posent quant aux mutations des conflits réside justement dans la disparition d'un principe intégrateur aussi fort parallèlement à la multiplication et à la diversification des conflits. [...] On pourra en particulier souligner combien la mesure même de la conflictualité pose problème : si l'on observe, dans le temps, un déclin progressif du nombre de journées de grève depuis les années 70, d'autres formes d'expression de la conflictualité peuvent se développer : manifestations, débrayages, etc. La baisse continue des taux de syndicalisation va dans le même sens. La baisse des conflits enregistrés ne signifie cependant pas nécessairement une amélioration des rapports dans les entreprises ou des conditions de travail, dans la mesure où les conflits peuvent ne pas s'exprimer sous une forme collective. Il est possible, par exemple, que les individus les perçoivent comme des problèmes interpersonnels (blâmer son supérieur) plutôt que comme des enjeux collectifs : c'est ce que suggère notamment les recherches de François Dubet sur les sentiments d'injustice au travail

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SES/00/0/conflits_sociaux_213000.pdf

□ Document 18 Les nouveaux mouvements sociaux

On peut en effet considérer les mobilisations successives qui ont jalonné l'histoire sociale des XIXe et XXe siècles sur la réduction du temps de travail, les congés payés, les conditions sanitaires ou la sécurité comme des revendications de types qualitatifs qui mettent enjeu le « style de vie » et le rapport global de la société

au travail. On peut également voir des traits communs entre les traditionnels et très rituels carnivals, fêtes et cortèges tendancieux destinés à subvertir, un temps l'ordre établi [...] et certaines manifestations. Contrairement à une hypothèse qui avait été avancée, on n'assiste pas à la prise en charge de NMS par un nouveau groupe dominant et fédérateur mais, au contraire, à un éclatement des revendications et à une multiplication des contre mouvements.

M. Poirson. *Ecoflash n°152*, CNDP 2000.

Questions :

29. Qu'est ce qu'une action et un mouvement non conventionnel ?
30. Qu'est ce qu'un répertoire d'action ?
31. Quels nouveaux répertoires d'action apparaissent à travers ces documents ?

3.3 L'articulation entre anciens et nouveaux mouvements sociaux

□ Document 19. Vers une conflictualité plurielle et complexe : l'espace des mouvements sociaux

Au sein de cet univers, doté de logiques, de temporalités et d'enjeux propres, les différentes causes (celle des sans-papiers, des chômeurs, des cheminots, etc.) et les organisations (associations, syndicats, collectifs informels, organisations non gouvernementales, etc.) qui les portent sont liées par des rapports divers et fluctuants. Ces rapports peuvent aller de la coopération (entre associations de lutte contre le sida et de défense des immigrés autour de la question des étrangers malades, par exemple) à la concurrence (comme celle qui existe entre les différentes organisations de défense des chômeurs), voire au conflit ouvert (comme entre mouvements « provie » ou « prochoix » respectivement adversaires et défenseurs du droit à l'avortement).

Plus précisément, considérer que l'espace des mouvements sociaux dispose d'une autonomie relative, c'est postuler que si le jeu qui s'y joue et les enjeux qu'il propose sont distincts de ceux que proposent d'autres champs (les mouvements sociaux n'offrent pas de postes électoraux, par exemple), il n'en reste pas moins soumis à l'influence que, à des degrés divers selon le contexte et les zones de l'espace, d'autres univers (politique, mais aussi médiatique, juridique, religieux, etc.) peuvent exercer sur lui. Ainsi certains mouvements tiennent-ils jalousement à leur autonomie à l'égard du monde partisan (tels Attac ou la Ligue des droits de l'homme, dont les statuts interdisent aux membres de se prévaloir de leur appartenance à l'association s'ils veulent se porter candidats à une élection), tandis que d'autres entretiennent des liens notoires avec certains partis ou sont engagés dans des relations institutionnalisées avec le système politique (comme les syndicats représentatifs). D'autres encore, tout en se situant pleinement dans l'espace des mouvements sociaux, entretiennent des rapports étroits avec le monde juridique (tel le GISTI, qui mobilise les ressources du droit dans la défense des étrangers) ou avec le champ religieux (comme la mouvance « provie » liée à l'Église catholique) ; tous sont dépendants des comptes rendus des médias et doivent en conséquence adapter leurs actions publiques aux attentes du champ médiatique.

L. Mathieu. *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*. Textuel, 2004.

Questions :

32. Pourquoi la distinction entre les conflits du travail et les mouvements sociaux est-elle arbitraire ?
33. Trouvez des exemples de NMS liés à un « ancien mouvement social »
34. Trouvez des exemples de NMS sans lien avec des « anciens mouvements sociaux »

FICHE D'AIDE A LA REVISION DU CHAPITRE 9

Concepts principaux à savoir définir et utiliser	Problématiques et débats	Outils statistiques Fiches méthodes
<p>Conflits sociaux, mouvements sociaux, régulation des conflits, syndicat.</p> <p>action collective</p> <p>mobilisation répertoire d'action</p> <p>NMS</p> <p>groupe d'intérêt, conflit.</p>	<p>Savoir expliquer comment le conflit dans une logique fonctionnaliste peut être vu comme un fait social pathologique</p> <p>Savoir expliquer comment les conflits et les mobilisations qui l'entourent peuvent être intégrateur</p> <p>Savoir définir un mouvement social</p> <p>Connaître le débat autour de la thèse marxiste d'une centralité du mouvement social comme moteur de l'histoire ou porteur du système d'historicité</p> <p>Connaître la place du syndicalisme dans l'évolution du droit du travail</p> <p>Savoir comment ont évolué les conflits du travail</p> <p>Connaître la diversité des NMS. Les nouveaux acteurs de ces NMS, les nouveaux sujets et les nouveaux répertoires d'action.</p> <p>Savoir articuler anciens nouveaux sociaux et NMS.</p>	